

Projet photovoltaïque

Notes prises lors du conseil municipal du 07/06/2021

Contexte (voir en parallèle la présentation faite par EDF renouvelable)

Etat embryonnaire du projet.

Souhait de faire le projet avec le conseil municipal, avec les habitants. Délais de 3-4 ans à compter d'aujourd'hui : études, autorisation des différents services. Temps long avec le conseil municipal et les services de l'état avant d'obtenir un permis de construire (permis soumis à enquête publique). Puis après études de l'aspect commercial du service. Idée de sécuriser un tarif sur 20 ans. Pour EDF renouvelable business plan sur 30 ans (durée de vie de 30 ans environ).

Projet qui s'inscrit dans la durée car exploitation prévue sur 30 ans. Eventuellement possible d'organiser une visite d'un autre site.

Proche de chez nous :

- en cours de construction sur la retenue de Lazer (panneaux flottants sur l'eau), mise en service prévue printemps 2022.
- Projet de Rochebrune, voisin de la commune, en cours d'instruction par les services de l'état (en attente du permis de construire), projet très similaire à celui proposé pour Piégut.

Idée de produire énergie verte sur des sites déjà anthropisés (anciennes carrières, délaissés d'aérodrome...). Possibilité de mettre en place des mesures pour protéger voire favoriser l'habitat de certaines espèces.

Site de Piégut

Objectif : convertir énergie du soleil en énergie électrique. Pas de nuisance sonore. Pas de pollution. Site qui a été utilisé dans les années 60 lors de la construction du canal : entrepôt des déblais lors du creusement du canal. Végétation peine à reprendre, sol très minéral.

Foncier communal : 3.6 hectares + 2 petites parcelles propriété d'EDF hydro (0.37 hectares).

Risques naturels : pas de contrainte rédhibitoire identifiée.

Site favorable car dégradé et topographie assez simple, accès facile.

Synergie à trouver avec la communauté de communes pour que ça soit compatible avec projet de voie verte. Une réunion a eu lieu le 7 juin 2021 en amont du conseil municipal avec le chargé de mission mobilité de la communauté de communes. Les 2 projets sembleraient pouvoir être compatibles.

Plusieurs éléments d'urbanisme à voir : autorisation défrichement, loi sur l'eau, compatibilité loi montagne.

Point de vigilance car à proximité de plusieurs zones environnementales mais pas directement sur les sites répertoriés.

Actuellement présentation du projet de 2019, à adapter pour laisser un passage de la voie verte, pour laisser un espace de stockage à la mairie sur la plateforme.

L'étude d'impacts paysagers qui sera faite sera conséquente afin notamment de limiter la visibilité depuis Jussel : masquer avec des haies végétales.

Aujourd'hui il y a de l'apiculture sur le site, à voir si ça pourrait être compatible.

Questions :

A propos du projet « hercule ». Le projet se fera indépendamment d'EDF car on a besoin d'énergie renouvelable. Pas de visibilité sur ce qui se passera au sein de l'entreprise d'EDF dans plusieurs années. Aujourd'hui projet « hercule » arrêté et on ne parle plus de démantèlement d'EDF.

Projets comme celui là sont des projets qui ont de la viabilisation en termes économiques car le tarif va être sécurisé sur 20 ans, même si EDF renouvelable change de groupe, d'institution... Visibilité sur 20 ans de la viabilité du projet avec garantie de l'état à travers l'appel d'offre de l'état.

Lors des appels d'offre de l'état des projets de toute la France sont en concurrence. La commission d'énergie classe tous les projets et retient les plus compétitifs. Ici petit projet mais beaucoup d'ensoleillement et site dégradé. Si EDF renouvelable présente le projet et qu'il n'est pas lauréat possibilité de représenter le projet sur une autre session.

Calendrier, déroulement :

1^{er} étape : sécuriser le bâti = une délibération du conseil municipal.

2^{ème} étape : lancer les études d'impacts

3^{ème} étape : obtention du permis de construire (soumis à enquête publique)

4^{ème} étape : candidature à l'appel d'offre de la commission d'énergie.

Possibilité de lancer du **financement participatif** permettant aux habitants et voisins d'investir et de placer de l'argent. Il y aura cet été la possibilité de participer financièrement au projet de Rochebrune.

Démantèlement : les producteurs de panneaux sont déjà contraints d'assurer le recyclage des panneaux. Le prix des panneaux inclut le recyclage. Dans la promesse de bail il y aura un engagement à démonter la centrale. Si autre entité récupère le bail il devra également récupérer cet engagement au démantèlement à 20 ans. Le modèle économique est conçu avec intégration de ce démantèlement. Un huissier vient constater l'état du terrain avant toute intervention et revient après démantèlement. Aux termes des 20 ans on se pose la question est ce qu'on repart pour 10 ans ou est ce qu'on démantèle.

Garantie de **produire moins de nucléaire** quand on permet ce type d'installation ?

La loi indique qu'on doit passer de 75 à 50% d'utilisation d'énergie nucléaire et elle doit être compensée par de l'énergie renouvelable. Dans ce sens il n'y a pas de petit projet, après cela s'inscrit dans une échelle nationale. Il y a aussi des projets qui ne passent pas les aides de l'état (commission d'énergie), EDF renouvelable se cale alors sur les prix du marché et cela est viable aussi, ça commence à se développer. Si on arrive à supprimer ces subventions, il y aura moins d'aides de l'état et ces projets seront auto-portés en termes de viabilité économique.

Réseau français bien maillé et diversifié en termes des types d'énergie qui permet de faire face à pics de demandes.

Entre 5 et 10 % de la production française est vendue à l'étranger.

Un rapport démonte les arguments disant que le renouvelable ne permet pas de diminuer le nucléaire.

Intégration paysagère ? les arbres vont mettre du temps à pousser ? En hiver pas de feuilles.

Le point de vue proposé n'inclut pas la maison en bas de coteau ?

Ici seulement quelques photos montages, après l'étude paysagère se fera sur plusieurs points de vue. Engagement de mise en place d'un masque végétal dès la mise en service et garantie pendant toute la durée de l'exploitation.

Quid de l'**ensoleillement** sur Jussel, assez faible : entre le 4 novembre et le 2 février le soleil n'arrive pas sur la zone ?

Sur Rochebrune en contact depuis 2009 avec la mairie et ils ont pensé arrêter le projet à cause du peu d'ensoleillement. La technologie a évolué et aujourd'hui il est possible de mettre des panneaux même si pas ensoleillement complet sur toute l'année. Il y aura une étude d'ensoleillement et si l'étude n'est pas concluante le projet ne verra pas le jour.

Quid de l'**entretien, désherbage, pesticides** ?

Dans les démarches d'exploitation engagement à ne pas utiliser de produits phytosanitaires.

A propos des **abeilles** ?

Il existe des centrales avec des apiculteurs qui se sont installés après près des panneaux. Il y a d'autres centrales sur lesquelles il y a un retour là-dessus.

Quid des **nuisances sonores**, par exemple à Rousset il y a de la nuisance sonore alors que là-bas il y a du relief qui fait barrage au bruit. Au niveau des transformateurs, comment atténuer le bruit ? Effectivement les transformateurs émettent une vibration. Possible de communiquer les décibels et même possible de faire une étude acoustique si souhait. Sujet qui peut être maîtriser.

Etudes environnementales sont réalisées par des bureaux d'études indépendants, qui ne sont pas liés à EDF renouvelable.

A propos des **impacts environnementaux**.

Etude de l'ADEME au sujet des impacts sur la biodiversité des centrales photovoltaïques révèle que c'est du cas par cas.

EDF renouvelable met en place des mesures pour préserver la biodiversité. Cela se fait au cas par cas. Il y a quand même une trame : doctrine du développement du photovoltaïque au sol au niveau régional c'est là notamment qu'il est indiqué d'aller en priorité sur les sites dégradés, éviter tous les zonages naturels, aller sur les zones à urbaniser et en dernier lieu les zones naturelles.

EDF renouvelable doit analyser un territoire assez vaste et démontrer pourquoi il choisit tel site géographique. La DDT 04 met à disposition des porteurs de projet de parc photovoltaïques au sol un guide de recommandations :

http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/20180628_guidepv04.pdf

Pour le **raccordement** : ça sera souterrain pour tout ce qui sera nécessaire de rajouter. Vont se raccorder au poste le plus à proximité.

Le projet se fera par rapport aux conclusions de toutes les études qui seront menées. C'est la compilation de l'ensemble de ces études qui va définir si EDF renouvelable continue le projet ou pas. Coût des études de l'ordre de plusieurs milliers d'euros. Il pourra y avoir des éléments qui seront remontés par les études et qui feront arrêter le projet.

Comme ces études sont onéreuses le conseil municipal est invité à se prononcer sur son engagement de promesse de bail avant de lancer les études.

Rapport **production/consommation** ? Où va la **production** ?

Que représente la production par rapport à la consommation ? de l'ordre de 5 000 personnes à l'année : à vérifier avec les études de rendements qui seront effectuées.

Quel part de la production va rester à l'échelle locale ? Quelle est cette échelle locale ?

Pas de réponse notée lors du conseil municipal, on relance EDF renouvelable pour avoir une réponse.

Quid de la décision du conseil municipal ? Comment va-t-elle être prise ?

L'équipe municipale a à cœur d'informer les habitants, de travailler en toute transparence et de les associer à ses prises de décision. On va réfléchir à comment prendre précisément cette décision et toute idée est bienvenue.

Fréquence de maintenance, passage de véhicules... ? Très faible car la centrale est gérée à distance. 3 ou 4 visites programmées à l'année et après à la demande mais beaucoup de choses se font à distance (centrale auto commandée à distance).

Quid du **stockage des matériaux charriés** par les torrents ? à étudier.

Plus quid du **sujet hydraulique** ?

Des études hydrauliques seront effectuées et des aménagements peuvent être envisagés.